

COMPTE RENDU DE LA REUNION du 13 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf et le treize mai à 20 Heures 30, le conseil municipal de Pujols sur Ciron, convoqué le 4 mai 2019, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Dominique CLAVIER, maire.

Etaient présents :

Mme et M. les adjoints : Mme DARMAILLACQ, M. GUERRERO

Mmes et M. les conseillers : Mme GERVASONI, MM. MOTHES, PARKER, THUAULT, THUILLIEZ

Avaient donné pouvoir : Mme MELIN à M. MOTHES

Mme NADEAU à M. CLAVIER

Mme PUCHAES à Mme DARMAILLACQ

Etait excusé : M. PAINEAU

Etaient absents : Mme LAMOTHE, M. PALLU

ORDRE DU JOUR :

- compte rendu du conseil municipal du 15 avril 2019
- délibération pour le FDAEC
- étude des subventions 2019 pour les associations
- permanence pour les élections européennes
- questions diverses

Document déjà envoyé par mail :

- compte rendu du conseil municipal du 15 avril 2019

Est désignée secrétaire de séance : Mme DARMAILLACQ assistée de Mme LEY Florence.

Aucune remarque n'ayant été formulée sur le compte rendu du conseil municipal du 15 avril 2019, il est signé par tous les membres présents et représentés.

1) délibération pour le Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes (FDAEC) 2019

Le maire rappelle que le FDAEC (Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes) est une subvention annuelle du Conseil Départemental destinée aux projets qui ne reçoivent pas d'autre aide de cette collectivité. Le maire précise que le montant du FDAEC 2019 est sensiblement le même que celui de 2018 et propose d'affecter cette subvention pour les travaux de voirie « route de Ripaille ».

DELIBERATION

Monsieur le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes (FDAEC) votées par le Conseil Général dans le cadre du vote du budget 2019.

La somme qui nous est attribuée est 12 045 euros.

Après avoir écouté les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide :

- de réaliser en 2019, l'opération suivante :

	H.T.	T.T.C.
- travaux de voirie « route de Ripaille »	17 322.00	20 786.40

- de demander une aide financière :

- FDAEC		12 045.00
---------	--	-----------

- d'assurer le financement de la façon suivante :

- autofinancement (égal ou supérieur à 20 % du coût H.T. de l'opération)		8 741.40
--	--	----------

VOTE : unanimité

2) consultation du conseil municipal pour induire une demande auprès de la CDC afin de procéder à une révision mineure d'un point particulier du PLU de Pujols

Le maire explique que le point n°7 du règlement des zones concernant l'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives peut créer des situations de blocage.

En effet ce point précise que sur les terrains non desservis par l'assainissement collectif, il n'est pas possible de construire sur une limite séparative. Une distance de 3 mètres minimum doit être respectée. Cette situation empêche souvent la construction de bâtiments annexes (garage).

Pour donner de la souplesse, deux solutions pourraient être envisagées :

- 1) la différenciation entre terrains desservis par l'assainissement collectif et les autres est supprimée. La construction devient possible sur une limite séparative partout.
- 2) pour les terrains non desservis par l'assainissement collectif, la construction devient possible sur une limite séparative uniquement pour un bâtiment annexe et aucun cas pour une maison d'habitation.

Après discussion, le conseil municipal à la majorité (deux abstentions : M. CLAVIER + pouvoir de Mme NADEAU) souhaite engager la réflexion sur la solution 1).

Le maire adressera un courrier à la CDC dans ce sens, qui ensuite sollicitera l'avis de la DDTM sur la faisabilité de cette modification dans le cadre d'une révision simplifiée.

3) délibération pour l'attribution de subventions aux associations

M. MOTHEES souligne que « Les Amis de l'Arec » a déposé son dossier de demande de subvention. Cette association envisage l'achat d'un nouveau broyeur (investissement de 2 000 à 2 500 euros justifiant une demande subvention exceptionnelle de 400 euros) présentant deux avantages :

- une capacité à broyer des branches plus grosses
- une facilité de déplacement. Il n'est pas nécessaire de le monter sur une remorque. Il peut s'accrocher directement à un véhicule.

L'association pense ainsi mieux répondre aux demandes des Pujolais.

Il est rappelé qu'il est juste nécessaire d'adhérer à l'association moyennant une cotisation de 10 euros pour pouvoir utiliser cet appareil.

Après échange, le conseil décide de donner une suite favorable à cette demande et de porter à titre exceptionnel la subvention à 700 euros (300 euros en 2018).

A la demande de MM. PARKER et THUILLIEZ, une information sur la possibilité d'utilisation du broyeur sera de nouveau communiquée aux Pujolais.

DELIBERATION

Le conseil municipal,

Vu la demande présentée par l'association « Les Amis de l'Arec », le conseil municipal décide de verser à cette association une subvention exceptionnelle de sept cents euros (700 €).

Cette aide sera imputée sur l'article 6574.

VOTE : unanimité

4) permanence pour les élections européennes du 26 mai 2019

Le tableau des permanences 8h – 18h est complété.

Le maire précise que les cartes électorales sont en cours de distribution.

5) questions diverses

- pièges pour frelons asiatiques

M. CHAUDIERES avait contacté le Maire pour que la commune finance l'achat de 100 pièges à frelons asiatiques. Les Pujolais viendraient en mairie récupérer un piège et l'installeraient dans leur jardin.

Les élus, à l'unanimité, acceptent cette opération s'élevant à environ 350 euros TTC.

Mme DARMAILLACQ se charge de contacter M. CHAUDIERES pour la rédaction d'un article sur le prochain bulletin municipal afin de sensibiliser les Pujolais sur le réel et grave danger du frelon asiatique pour l'homme.

- journée nature

Le maire informe les élus que pour la journée nature, la location de la benne (pose + enlèvement) et le traitement des déchets ont coûté à la commune 600 euros (facture de la COVED).

M. GUERRERO souhaite que les frais de traitement des déchets soient pris en charge par la CDC. Il contactera la CDC sur le sujet.

Séance levée à 21h20.